

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01083
Numéro SIREN : 878 372 820
Nom ou dénomination : A.A.A DOMICIGESTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 6239

A.A.A. DOMICIGATION

128 avenue carnot

54130 Saint-Max

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au capital de 500€

RCS de Nancy

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille vingt deux,

Le 18 aout,

À 16 heures.

Madame BERKOUD Roza, associé de la SASU DOMICIGATION se réunis audit siège sur convocation qui leur ont été adressée, par lettre.

L'assemblée est présidée par BERKOUD Roza, présidente de la SASU AAA DOMICIGATION.

ASSOCIES PRESENTS

- Madame BERKOUD Roza présidente et associé de la société SASU, né en Algérie le 10 mai 1991, propriétaire de 100% des actions.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

► Nomination du directeur général

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

► le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

► les accusés réception des lettres de convocations ;

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte.

Madame BERKOUD Roza demande la parole et présente le motif du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme directeur général Monsieur MOURI Said.

Deuxième résolution

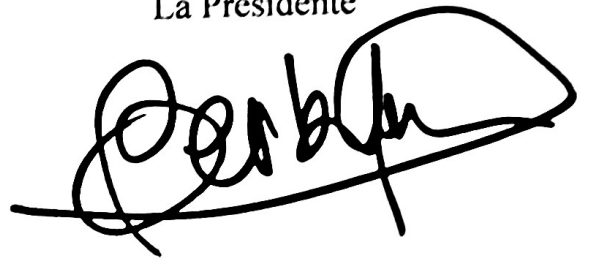
L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame BERKOUJ Roza pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Berbouj', written over a horizontal line.